



**PRÉFÈTE
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 079-200069755-20240926-C26_09_2024_21-DE



Service de la coordination et du soutien interministériels

Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : Émilie SAVOIE

Tél. : 05.49.08.69.73

Adresse mail : emilie.savoie@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le **12 JUL. 2024**

La préfète,

à

Monsieur le Président de la Communauté de communes du Mellois-en-Poitou

Objet : Demande de permis de construire présentée par la société Photosol Développement, concernant un projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de LIMALONGES

Réf : Articles L. 122-1, L. 122-2 et R. 122-7 du Code de l'environnement

P.J. : 1 dossier à télécharger sur la plateforme Mélanissimo

La société Photosol Développement a déposé une demande de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Limalonges, sur le site d'une ancienne carrière de granulats et un site de stockage d'amiante.

Ce projet fait l'objet d'une évaluation environnementale en application de l'article R. 122-2 du Code de l'environnement.

Conformément aux articles L. 122-1 et R122-7 du code précité, le dossier présentant le projet est transmis pour avis aux groupements de collectivités territoriales intéressés par ce projet.

Je vous invite à télécharger ce dossier via la plateforme Mélanissimo et à me faire part de l'avis de votre conseil communautaire sur ce projet dans un délai de deux mois à compter de la date du présent courrier.

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Patrick VAUTIER